Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 056-215600297-20260220-DCM12_2026-DE

Département
du **MORBIHAN**

MAIRIE DE CALAN

Arrondissement
de **LORIENT**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CALAN

L'an deux mil vingt-six le 20 février à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de CALAN, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann GUIGUEN, Maire.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 09 février 2026

Présents : Yann GUIGUEN, Bernard FIOLEAU, François GABILLET, Gilles DELANOE, Françoise HELIAS, Yann LE GUEVELLO, Sandrine JUHEL, Michel JAFFRELOT.

Absents excusés : Jessica TRIQUET (procuration à Yann LE GUEVELLO), Audrey AUFFRAY-FAVRE, Yolande OLIVIER (procuration à Bernard FIOLEAU), Marie-Noëlle RAUDE, Erwan L'HEREEC (procuration à François GABILLET), Jean-Noël LE DROGO, Yvonne LE TERRIEN

Madame Françoise HELIAS a été nommée secrétaire de séance.

N° 12-2026 : DEMANDE DE SUBVENTION A LA PREFECTURE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de faire une demande de subvention auprès de la Préfecture, pour des travaux d'urgence notamment pour la réfection du pont rue des étangs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve ce projet pour un montant total estimé à 17 000€ HT à demander le maximum de subvention auprès de la Préfecture.

Le conseil municipal autorise également Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme

Le Secrétaire de séance,
Françoise HELIAS

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Yann GUIGUEN

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous-préfecture le ....24 FEV. 2026
De la publication le .....24 FEV. 2026
Fait à Calan, le .....
Le Maire, 24 FEV. 2026

Mairie de CALAN 56240 (Morbihan)